Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200455-20260119-DCM2026_01COHI-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Cohiniac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le **lundi 19 janvier 2026** à 20h00, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEDER, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour, transmis le 14 janvier 2026.

Etaient présents : M. Jean-Paul HEDER, Mme Valérie MAHE, Mme Marie-Christine LABICHE-MICHEL, M. Jean-Paul ALLAIN, Mme Isabelle LISCORNET, Mme Nathalie LECOQ, M. Loïc LE BEUAN

Absent excusé : M. Jean-Jacques ALLAIN, pouvoir à M. Jean Paul ALLAIN

Absent : M. Benoit REGEARD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECOQ

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

DCM2026_01COHINIAC Ouverture de crédits en investissement

Monsieur le Maire propose le vote de la délibération dite de « quart des crédits » permettant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012,
Jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 95 435.91 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque opération et chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2026, soit à hauteur de 95 435.91 euros**

Fait et délibéré à Cohiniac,
les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Jean-Paul HEDER